Conditions générales de vente — Copius, version complète

Version du 31 octobre 2026. Elle s'applique aux abonnements souscrits à partir de cette date.

1. Vendeur

Gabriel Gracian-Leroudier, entrepreneur individuel (EI), nom commercial Nokime — SIREN 130 694 615, RCS Saint-Étienne — 21 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne — contact@copius.fr — +33 6 02 18 44 19 — TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Ci-dessous « Nokime ». Nokime édite Copius (https://copius.fr).

2. Objet

2.1. Ces conditions régissent l'abonnement payant à la version complète de Copius, souscrit en ligne par un consommateur (ci-dessous « vous ») pour son usage personnel. Copius n'est pas vendu aux consommateurs qui résident au Royaume-Uni, sur l'île de Man ou en Corée du Sud : vous indiquez votre pays de résidence à la souscription. Si la carte utilisée a été émise dans l'un de ces territoires, Nokime vous demande par e-mail où vous résidez ; si vous y résidez, il met fin à l'abonnement et vous rembourse la totalité des sommes payées pour celui-ci, sur la carte utilisée, au plus tard 14 jours après.

2.2. Elles ne s'appliquent pas à la version gratuite de Copius, que chacun consulte sans compte et sans rien payer, ni à la future version destinée aux établissements scolaires, qui aura ses propres conditions.

2.3. Vous acceptez ces conditions en cochant la case prévue avant le paiement. Elles restent consultables sur https://copius.fr/cgv/ et téléchargeables en PDF. Elles sont jointes à l'e-mail qui confirme votre abonnement : téléchargez-les et conservez-les, elles vous serviront de référence.

2.4. Le contrat est conclu en français. Une traduction anglaise est proposée pour information ; en cas de différence, le texte français s'applique.

3. Ce que contient la version complète

3.1. Au 29 octobre 2026, la version complète donne accès, en français et en anglais, à :

- les 1 889 ingrédients de l'atlas illustré ;
- les 13 208 accords enregistrés ;
- le labo des accords et l'assiette ;
- 61 composants, avec leurs quantités et leur méthode ;
- 68 chefs et 44 de leurs plats ;
- 45 bases ;
- 40 trios classiques ;
- les 135 techniques.

L'atlas évolue pendant l'abonnement (article 11).

3.2. Configuration nécessaire : une connexion à internet, un navigateur récent (Chrome, Safari, Firefox ou Edge, dans une version de moins de deux ans) et l'accès à la boîte e-mail de votre compte. Copius se consulte en ligne, sur ordinateur, tablette ou téléphone. La consultation hors ligne n'est pas garantie.

3.3. Nokime ne propose pas de niveau minimal de qualité de service, par exemple un taux de disponibilité garanti. Vos droits au titre de la garantie légale (article 12) restent entiers.

3.4. Mesures de protection : sur copius.fr, la version complète n'est servie qu'aux appareils connectés par un lien de connexion, dans la limite de cinq appareils connectés en même temps à un compte. Cette limite ne gêne pas une consultation normale.

3.5. En cas d'incident de sécurité ou de menace, Nokime peut invalider les liens de connexion en cours, vous demander de vous reconnecter ou suspendre l'accès le temps de corriger. Il vous en informe par e-mail.

3.6. Accessibilité : Copius se consulte avec les réglages d'affichage de votre navigateur (taille du texte, zoom, thème clair ou sombre). Si un handicap vous empêche d'utiliser une partie de Copius, écrivez à contact@copius.fr : Nokime cherche avec vous une solution.

4. Prix et paiement

4.1. Deux formules :

- mensuelle : 5,90 € par mois ;
- annuelle : 49 € par an.

Ce sont les prix payés : TVA non applicable, article 293 B du CGI. Aucun autre frais n'est facturé ; seul le coût de votre connexion à internet reste à votre charge.

4.2. Vous payez par carte bancaire, par l'intermédiaire du prestataire de paiement Stripe. Votre carte est débitée à la souscription, puis à chaque renouvellement, du prix de la période qui commence.

4.3. Une facture est émise pour chaque paiement et envoyée par e-mail. Pour la formule annuelle, elle indique la date de fin de l'engagement en cours.

4.4. Si le paiement d'un renouvellement échoue, Nokime vous prévient par e-mail et tente à nouveau le paiement pendant 7 jours. Sans paiement au terme de ce délai, l'abonnement prend fin et l'accès à la version complète se ferme, sans aucun frais.

5. Souscription

5.1. Étapes :

1. vous choisissez la formule ;
2. vous indiquez votre adresse e-mail et votre pays de résidence ;
3. un récapitulatif affiche la formule, le prix, la durée, le renouvellement, la durée minimale d'un an de la formule annuelle et votre droit de rétractation ; vous pouvez revenir en arrière et corriger chaque information ;
4. vous acceptez ces conditions ;
5. sur la page de paiement de Stripe, vous saisissez votre carte et validez avec le bouton « Payer et s'abonner », ou, si vous payez avec un portefeuille électronique comme Apple Pay, avec le bouton de ce portefeuille. Ce clic vous oblige à payer.

5.2. Le contrat est conclu à la confirmation du paiement. Nokime vous envoie aussitôt, avant d'ouvrir l'accès, un e-mail qui confirme l'abonnement : formule, prix, date de début, date du prochain paiement, référence de l'abonnement, ces conditions en PDF et le formulaire de rétractation de l'annexe 1.

5.3. L'accès à la version complète s'ouvre immédiatement après.

5.4. Cet e-mail vous sert d'archive du contrat. Nokime conserve ce qu'il contient (formule, prix, dates, référence et version des conditions acceptées, avec la date et l'heure de votre acceptation) pendant toute la durée du contrat et cinq ans après sa fin, et vous le communique sur simple demande.

6. Compte et accès

6.1. Votre compte est identifié par votre adresse e-mail. Il n'y a pas de mot de passe : pour vous connecter, vous recevez par e-mail un lien de connexion, valable 15 minutes et pour une seule connexion.

6.2. L'abonnement est personnel. Ne transmettez pas vos liens de connexion et ne partagez pas l'accès à votre compte. Protégez votre boîte e-mail : qui la contrôle peut se connecter à votre compte.

6.3. Si vous pensez qu'une autre personne utilise votre compte, écrivez à contact@copius.fr : Nokime invalide les liens et les sessions en cours.

6.4. Si le lien n'arrive pas, vérifiez vos courriers indésirables, puis écrivez à contact@copius.fr.

7. Droit de rétractation

7.1. Vous pouvez vous rétracter pendant 14 jours, sans donner de motif et sans frais. Le délai commence le lendemain de la souscription et se termine à la fin du quatorzième jour ; s'il se termine un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

7.2. Pour vous rétracter avant la fin du délai, au choix :

- utilisez le bouton « renoncer au contrat ici », affiché pendant tout le délai dans votre compte, en bas des pages de l'atlas, de l'accueil et de la commande sur copius.fr, et dans l'e-mail qui confirme votre abonnement. Vous indiquez ou confirmez vos nom et prénom, l'adresse e-mail de l'abonnement concerné, où vous recevez l'accusé de réception, et, le cas échéant, sa référence, puis vous validez avec le bouton « confirmer la rétractation ». Nokime vous envoie aussitôt par e-mail un accusé de réception qui reprend votre déclaration, sa date et son heure ;
- ou envoyez le formulaire de l'annexe 1, ou toute autre déclaration claire, à contact@copius.fr ou par courrier à 21 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne.

7.3. Nokime vous rembourse la totalité du prix payé au plus tard 14 jours après avoir reçu votre rétractation, sur la carte utilisée, sans frais pour vous. L'accès à la version complète se ferme à la réception de votre rétractation ; vous cessez alors de l'utiliser.

8. Durée et renouvellement

8.1. La formule mensuelle est sans durée minimale. Elle se renouvelle automatiquement chaque mois, à la date anniversaire de la souscription, jusqu'à ce que vous la résiliiez (article 9).

8.2. La formule annuelle est conclue pour un an. À la fin de chaque année, elle est reconduite tacitement pour un an, sauf si vous refusez la reconduction :

- vous pouvez refuser la reconduction à tout moment, au plus tard à la date limite de non-reconduction (la veille de la date de reconduction), ce jour compris, avec la fonction « résilier votre contrat » (article 9), sans préavis ;
- entre trois mois et un mois avant cette date limite, Nokime vous envoie un e-mail dédié qui vous rappelle cette possibilité, indique dans un encadré apparent la date limite de non-reconduction et donne le prix de l'année suivante ;
- si Nokime ne vous envoie pas ce rappel dans ces conditions, vous pouvez mettre fin au contrat gratuitement, à tout moment à partir de la date de reconduction, avec effet à la date que vous choisissez, au plus tard 10 jours après votre demande, quelle que soit l'option de l'article 9.3 ; ce que vous avez payé pour la période qui suit la résiliation vous est remboursé (article 9.4 ; article L. 215-1 du code de la consommation, reproduit en annexe 2).

9. Résiliation par vous

9.1. Vous résiliez en ligne, gratuitement, avec la fonction « résilier votre contrat », accessible dans votre compte, en bas des pages de l'atlas, de l'accueil et de la commande sur copius.fr, et dans l'e-mail qui confirme votre abonnement. Vous indiquez ou confirmez vos nom et prénom, votre adresse e-mail, le cas échéant la référence de votre abonnement (dans l'e-mail de confirmation), la date de résiliation souhaitée et, pour la formule annuelle pendant sa première année, l'éventuel motif légitime (article 9.3). Une page récapitulative vous permet de vérifier et de corriger ces informations, puis vous validez avec le bouton « notification de la résiliation ». Nokime vous confirme par e-mail la réception de votre demande, la date de fin du contrat et ses effets.

9.2. Formule mensuelle — vous choisissez la date d'effet :

- à la fin de la période mensuelle en cours : vous gardez l'accès jusque-là, sans remboursement ;
- ou au plus tard 10 jours après la réception de votre demande : Nokime vous rembourse la part du prix correspondant aux jours restants de la période payée.

9.3. Formule annuelle :

- pendant la première année, la résiliation prend effet à la fin de cette année ; vous gardez l'accès jusque-là. Si un motif légitime vous empêche de poursuivre l'abonnement (par exemple un cas de force majeure), indiquez-le dans la fonction « résilier votre contrat » et envoyez un document qui l'établit à contact@copius.fr ou par courrier à 21 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne, en rappelant, le cas échéant, la référence de l'abonnement. Nokime vous répond par e-mail dans les 15 jours ; s'il retient le motif, la résiliation prend effet à la date que vous avez demandée et la part du prix correspondant aux jours restants vous est remboursée ;
- après la première année, vous choisissez la date d'effet comme au 9.2 : fin de la période annuelle en cours, ou au plus tard 10 jours après la réception de votre demande, avec remboursement de la part du prix correspondant aux jours restants.

9.4. Les remboursements prévus par ces conditions sont faits sur la carte utilisée, au plus tard 14 jours après la date d'effet de la résiliation.

9.5. À la fin du contrat, l'accès à la version complète se ferme ; la version gratuite reste accessible sans compte. Ce que vous créez dans Copius (vos ingrédients, vos plats, vos favoris) est enregistré dans votre navigateur, sur votre appareil, et non chez Nokime : ces éléments y restent après la fin du contrat, et disparaissent si vous effacez les données du site dans votre navigateur.

10. Évolution des prix

10.1. Le prix d'une période déjà commencée ne change pas.

10.2. Formule mensuelle : Nokime peut modifier le prix pour l'avenir. Il vous prévient par e-mail au moins 30 jours avant ; le nouveau prix s'applique au premier renouvellement qui suit ce délai. Si vous le refusez, vous pouvez résilier sans frais avant (article 9).

10.3. Formule annuelle : un nouveau prix ne s'applique qu'à une nouvelle année. Il vous est annoncé dans le rappel de l'article 8.2, avant la date limite de non-reconduction.

11. Évolutions de Copius

11.1. Pendant votre abonnement, Nokime corrige et enrichit l'atlas sans supplément de prix. Il vous informe des mises à jour nécessaires pour que Copius reste conforme et vous les fournit.

11.2. Nokime peut aussi modifier Copius au-delà de ce qui est nécessaire à sa conformité, pour une raison valable : améliorer l'atlas, corriger des erreurs, suivre une évolution technique ou légale, tenir compte des droits sur un contenu. Il vous prévient par e-mail, suffisamment à l'avance, de la modification et de sa date. Elle ne vous coûte rien.

11.3. Si une telle modification réduit votre accès à Copius ou son utilisation de façon plus que mineure, par exemple en retirant une partie importante du contenu, vous pouvez mettre fin au contrat sans frais dans les 30 jours qui suivent l'information, ou la modification si elle est plus tardive. Nokime vous rembourse la part du prix correspondant à la période restante. Ce droit n'existe pas si Nokime vous permet de garder Copius sans la modification, dans un état conforme.

12. Garantie légale de conformité

12.1. Nokime est tenu de la garantie légale de conformité des contenus et services numériques pendant toute la durée de l'abonnement, et de la garantie légale des vices cachés. Il ne propose pas de garantie commerciale.

12.2. Pour faire jouer la garantie légale, écrivez à contact@copius.fr en décrivant le défaut.

12.3. Pour vérifier si un défaut vient de votre environnement numérique (appareil, navigateur, connexion), vous coopérez avec Nokime dans la mesure du raisonnable, par les moyens les moins intrusifs pour vous, par exemple en indiquant votre navigateur et sa version. Si vous ne coopérez pas, c'est à vous de prouver le défaut de conformité. Nokime ne répond pas d'un défaut dû uniquement à l'incompatibilité de votre environnement avec la configuration indiquée à l'article 3.2.

12.4. Vos droits sont résumés dans l'encadré suivant.

Garantie légale de conformité — encadré prévu par l'article D. 211-4 du code de la consommation

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai d'un mois pour la formule mensuelle ou d'un an pour la formule annuelle, délai qui recommence à chaque renouvellement de l'abonnement, à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant toute la durée de l'abonnement.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

13. Disponibilité et responsabilité

13.1. Copius est fourni en continu pendant l'abonnement. De courtes interruptions peuvent être nécessaires pour la maintenance : Nokime les annonce à l'avance quand c'est possible et les limite au strict nécessaire. Une interruption qui vous empêche d'utiliser la version complète peut constituer un défaut de conformité ; l'article 12 s'applique alors.

13.2. Nokime est responsable de plein droit envers vous de la bonne exécution du contrat, y compris des prestations confiées à d'autres (hébergeur, messagerie, Stripe). Il ne peut s'exonérer de tout ou partie de cette responsabilité qu'en prouvant que le manquement vous est imputable, ou qu'il est dû au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, ou à un cas de force majeure.

13.3. Aucune clause de ces conditions ne supprime ni ne réduit votre droit à réparation si Nokime manque à ses obligations.

13.4. Les informations de Copius sont culinaires ; elles ne remplacent pas un avis médical ou diététique, notamment en cas d'allergie.

14. Propriété intellectuelle et base de données

14.1. Copius — textes, illustrations, choix et organisation des contenus, accords, base de données — est protégé par le droit d'auteur et par le droit du producteur de bases de données. Nokime en est titulaire.

14.2. L'abonnement vous donne, pour sa durée, le droit personnel et non transférable de consulter la version complète pour votre usage personnel. Vous pouvez notamment vous en servir pour cuisiner et apprendre, et noter, copier ou imprimer pour vous-même des éléments isolés, par exemple un accord ou une fiche. La loi vous permet aussi d'extraire et de réutiliser des parties non substantielles de la base ; ces conditions n'y font pas obstacle.

14.3. Sont interdits, sauf accord écrit de Nokime :

- extraire ou réutiliser la totalité ou une partie substantielle, en quantité ou en qualité, du contenu de la base (article L. 342-1 du code de la propriété intellectuelle) ;
- extraire ou réutiliser de façon répétée et systématique des parties non substantielles, lorsque cela dépasse manifestement une utilisation normale (article L. 342-2 du même code), notamment par des robots, des scripts ou l'aspiration de pages (scraping) ;
- revendre, louer ou sous-licencier l'accès ou le contenu, ou partager votre accès ;
- contourner les mesures de protection de l'article 3.4.

14.4. Nokime s'oppose à la fouille de textes et de données sur Copius, au sens du III de l'article L. 122-5-3 du code de la propriété intellectuelle, y compris pour entraîner des systèmes d'intelligence artificielle. Cette opposition est aussi exprimée sur copius.fr par des procédés lisibles par machine (protocole TDMRep). Elle ne vise pas les fouilles que la loi autorise à des fins de recherche scientifique (II du même article).

14.5. Ces conditions ne vous retirent aucune des exceptions que l'article L. 342-3 du code de la propriété intellectuelle garantit à la personne qui accède licitement à une base de données.

15. Suspension et résiliation par Nokime

15.1. Nokime peut suspendre ou résilier votre abonnement si vous manquez gravement à ces conditions, notamment : partage ou revente de l'accès, extraction automatisée ou massive (article 14.3), contournement des mesures de protection, atteinte à la sécurité du site, fraude au paiement.

15.2. Sauf urgence, Nokime vous écrit d'abord par e-mail : il décrit le manquement et vous laisse 8 jours pour le faire cesser ou vous expliquer. Si le manquement continue, il résilie l'abonnement par un e-mail motivé.

15.3. En cas d'urgence (extraction massive en cours, atteinte à la sécurité), Nokime peut suspendre l'accès immédiatement, le temps nécessaire, et vous en informe aussitôt par e-mail en indiquant le motif. Vous pouvez répondre ; la procédure du 15.2 s'applique ensuite.

15.4. En cas de résiliation par Nokime, la part du prix correspondant à la période restante vous est remboursée sous 14 jours, sans préjudice des dommages et intérêts que Nokime peut demander en justice.

15.5. Nokime peut aussi mettre fin à la formule mensuelle, ou ne pas reconduire la formule annuelle, en vous prévenant par e-mail au moins 30 jours avant la date d'effet. Rien n'est dû pour la période qui suit.

16. Données personnelles

Nokime traite vos données personnelles (notamment votre adresse e-mail, votre pays de résidence et les données de l'abonnement ; les paiements sont traités par Stripe) pour exécuter le contrat. La politique de confidentialité détaille ces traitements et vos droits : https://copius.fr/confidentialite/.

17. Réclamations et médiation

17.1. Pour toute réclamation, écrivez à contact@copius.fr ou par courrier à 21 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne. Nokime accuse réception sous 2 jours ouvrés et répond sur le fond au plus tard dans un délai de 15 jours.

17.2. Si votre réclamation écrite n'aboutit pas, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Nokime, au plus tard un an après votre réclamation écrite :
CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice) — 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — https://www.cm2c.net, où déposer votre demande en ligne.
Liste officielle des médiateurs de la consommation : https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

17.3. La médiation est facultative : vous pouvez aussi saisir directement le juge.

18. Droit applicable et tribunaux

18.1. Ces conditions sont soumises au droit français. Si vous résidez habituellement dans un autre pays de l'Union européenne, vous gardez la protection des règles impératives de ce pays.

18.2. En cas de litige, vous pouvez saisir, à votre choix, l'une des juridictions territorialement compétentes selon le code de procédure civile, ou la juridiction du lieu où vous demeuriez lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

18.3. Si vous êtes domicilié dans un autre État membre de l'Union européenne, vous pouvez aussi saisir la juridiction de votre domicile ; Nokime ne peut agir contre vous que devant les juridictions de l'État où vous êtes domicilié.

19. Modification des conditions, transfert

19.1. Les conditions acceptées à la souscription s'appliquent pendant toute la période en cours. Nokime peut proposer de nouvelles conditions pour les périodes suivantes : il vous les envoie par e-mail au moins 30 jours avant leur application (pour la formule annuelle, avec le rappel de l'article 8.2). Si vous les refusez, vous pouvez résilier sans frais avant qu'elles s'appliquent.

19.2. Si l'activité Copius est reprise par une société, Nokime peut lui transférer votre abonnement, à condition que vos droits restent les mêmes. Il vous prévient par e-mail au moins 30 jours avant ; vous pouvez alors résilier sans frais.

19.3. Si une clause est déclarée nulle, les autres continuent de s'appliquer.

Annexe 1 — Modèle de formulaire de rétractation

Modèle fixé par l'annexe à l'article R. 221-1 du code de la consommation. À utiliser seulement si vous voulez vous rétracter (article 7).

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Gabriel Gracian-Leroudier, entrepreneur individuel (EI), nom commercial Nokime, 21 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne, contact@copius.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Annexe 2 — Articles L. 215-1 à L. 215-3 et L. 241-3 du code de la consommation

Reproduits intégralement, comme l'exige l'article L. 215-4. Texte en vigueur au 25 septembre 2026.

Article L. 215-1

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue.

Article L. 215-1-1

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur.

Article L. 215-2

Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L. 215-3

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L. 241-3

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.